



Caroline LEQUESNE ROTH

Enseignant chercheur à l'Université de Nice, membre du GREDEG (UMR 7321),  
membre associé du Centre Perelman de Philosophie du Droit

## Restructurer

**Mots-clés :** finances de l'État - dette publique - restructuration

Puisque la dette publique est devenue une dette de marché, la restructuration peut participer à la résolution des crises. Mais les conditions optimales d'une restructuration démocratique restent à inventer.

*I'm not asking for a bailout. I'm not asking for a rescue (...) I'm asking for the tools to handle this problem. Until they give me the tools to handle the problem, this [crisis] will continue to be their problem*

A. G. PADILLA, Gouverneur de Porto Rico,  
le 16 décembre 2015.

La journée de recherche lilloise consacrée à l'endettement public exhortait le juriste à descendre dans l'arène des sciences sociales pour s'engager dans la cité. La rencontre, pluridisciplinaire, et les débats qu'elle engagea, tendaient vers « l'action » : prendre part au diagnostic et investir le champ des solutions pour endiguer la violence de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « les crises de la dette publique ». S'il est admis que la dette ne constitue pas en soi un « problème », et qu'elle peut même incarner la promesse d'un futur, force est de constater que son évolution endémique et sa gestion pathologique menacent aujourd'hui la permanence de notre État social. La globalisation de la dette de marché, à compter des années 1980, a engendré une augmentation massive de l'endettement public. Les liquidités empruntées, qui atteignent des volumes historiquement inégalés, sont massivement affectées aux dépenses de fonctionnement : la société du crédit épouse les

formes de l'État surendetté. L'émergence et le succès de la notion d'insoutenabilité de l'endettement, conceptualisée par les économistes<sup>1</sup>, en révèlent les aspérités. Tandis que la protection de l'État providence nourrit les attentes du citoyen esseulé dans la mondialisation, la concurrence normative, intense sur la scène internationale, conduit à la baisse effrénée des ressources. La réduction de la pression fiscale<sup>2</sup>, *leitmotiv* programmatique de nos démocraties contemporaines, creuse ainsi les déficits structurels. La grande réforme fiscale annoncée par le candidat Trump – et mise en œuvre dans sa première année de mandat –, en est une illustration probante. Selon la commission parlementaire américaine des finances, l'allègement du taux d'imposition sur les sociétés, consenti sur l'autel de la compétitivité, devrait conduire à une augmentation du déficit de 1 000 milliards sur dix ans<sup>3</sup>. Hier encore, le pouvoir souverain de lever l'impôt permettait à l'État d'affecter des ressources illimitées

<sup>1</sup> Voy. en ce sens les travaux pionniers de Blanchard O., Chouraqui J.-C., Hagemann R., Sartor N., *The Sustainability of Fiscal Policy: New Answers to An Old Question*, *OECD Economic Studies* 15, 1991.

<sup>2</sup> En particulier sur les biens et les personnes mobiles, pour asseoir l'attractivité fiscale d'un territoire.

<sup>3</sup> Et ce, même en tenant compte d'un surcroît éventuel de croissance. Congress of the United State, Committee On Finance, *Estimated Revenue Effects Of Modifications To The "Tax Cuts And Jobs Act,"* December 02, 2017.